

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL

**OBJET** : Proposition d'affectation de résultat 2023 pour le SAAD au Conseil Départemental de la Haute Garonne

L'an deux mille vingt quatre

Le 29 Mai

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Labroquère sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

**Etaient présents** :

M. MORA - Mme AUBAN - M. BERRE - M. CORTESOGNO - M. GRAIN - Mme STRADERE - M. BALLARIN - Mme EXPOSITO - M. PLANAS - Mme MERIC - M. CHAPOT - M. MORLIERE - M. COLLA - Mme GEVREY - Mme FAVAREL - M. PUIGDELLOSAS - M. BORDERES - M. CASTEX - M LARQUE Alain - M. CARCY - M. SANS - M. BEYT - M. THEBE - Mme FAURE - M. BISTOLFI - M. GAMBONI - M. GARCIA - Mme VIGNEAUX - Mme NAIGEON - Mme LOUGE - M. CHOLET - M. AUGUSTE - Mme WINTERSTEIN - M. SAULNERON - M. MARTINEZ - M. DESERT-LACAY - Mme ECHEVARNE - M. SERRANO - Mme TORRES - M. DOUSSINEAU - M. GRAND - Mme MARTIN - M. SEMENZATO - M. DEU - M. VERDIER - M. PICOT - M. GAVENS - M. SAVAZZI - M. DOUCET - M. MIGLIAVACCA - M. BARON - M. CARDAILLAC - Mme CARDAILLAC - Mme MARTIN - M. DUBOUX - Mme BARTHIE - FORTASSIN - Mme GERLAND - M. LOUSTAU - M. CALMEL - Mme DUBOIS - Mme BACHY - M. DEMANGE - M. IBOS - Mme BOSCH - M. PORTÉ

**Procurations** :

Mme CLEMENT a donné procuration à M. Serge LARQUÉ.  
M. SARRAUTE a donné procuration à M. SANS.  
M. SALVATICO a donné procuration à M. BEYT.  
M. RIVAL a donné procuration à M. DEU.  
M. SAINT-GERMES a donné procuration à M. CORTESOGNO.  
M. DENCAUSSE a donné procuration à M. CHOLET.  
Mme RUMEBE a donné procuration à M. AUGUSTE.  
M. FRATUS a donné procuration à M. COLLA.  
Mme DUHALDE a donné procuration à M. PUIGDELLOSAS.  
Mme CEAGLIO a donné procuration à M. SERRANO.  
M. MARY a donné procuration à M. CARCY.  
Mme TOUZAN a donné procuration à M. GRAND.  
Mme LARQUÉ Mélody a donné procuration à Mme ECHEVARNE.  
M. SABADIE a donné procuration à Mme TORRES.  
M. BARTHIE-FORTASSIN a donné procuration à Mme BARTHE-FORTASSIN Ginette.  
M. SOST a donné procuration à M. IBOS.

**Date de convocation** : 24/05/2024

Monsieur SANS Stéphane a été élu secrétaire.

En vertu des dispositions règlementaires en vigueur, Mr le Président, présente l'affectation du résultat 2023 du Compte administratif présenté au Conseil départemental de la Haute Garonne.

Suite au vote du Compte administratif 2023 suivant :

Section d'exploitation : Dépenses	
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	24 753.85 €
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	927 067.18 €
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	114 845.22 €
Total	1 066 666.24 €
Section d'exploitation : Recettes	
Groupe I : Produit de la tarification	728 063.47 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	74 303.23 €
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	116 596.65 €
Total	918 963.35 €
Résultat	-147 702.89 €

Pour 2023, il apparait un déficit de 147 702.89 €. Mr le Président propose d'affecter le déficit d'un montant de 50 638.54 € en réserve de compensation et le déficit d'un montant de 97 064.65 € sera affecté en N+2 sur le Budget 2025

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

Berger  
Levrault

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote l'affectation de résultat 2023 du Conseil Départemental de la Haute Garonne ID : 031-243100328-20240529-2024\_07-BF

**Vote :** Présents : 66      Pour : 65      Contre : 1      Abstentions : 16      Refus : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président  
LARQUE Sébastien

